

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 6 (1914)
Heft: 3

Artikel: L'émigration en France
Autor: Jouhaux, L.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-383045>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 25.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

cats en cause, ne fut que de 1,9 %, en moyenne, dans l'année. Dans la construction des navires, on rapporte même que pendant une bonne partie de l'année on se plaignit du manque d'ouvriers qualifiés; il en fut de même dans les filatures. Ce n'est qu'à la fin de l'année que le marché s'affaiblit, c'est pourquoi on chercha une réduction générale de la production. Les exportations, particulièrement en Allemagne, en Autriche et dans les pays des Balkans, reculèrent quelque peu. La situation fut la même dans les autres branches de l'industrie textile.

Les augmentations de salaire s'élevèrent à 4,1 millions de francs par semaine pour 1,730,000 ouvriers, tandis que 36,135 eurent une réduction de 44,000 francs. Les mineurs eurent dans tous les bassins des augmentations, allant de 2½ % dans le Pays de Galles, à 18¾ % en Ecosse. Une réduction de la journée de travail fut annoncée pour 103,637 personnes, elle fut de 275,000 heures par semaine, tandis que 7621 personnes, principalement des mineurs, eurent une augmentation de la journée de travail hebdomadaire de 4783 heures.

Le nombre des suspensions de travail passa de 857 l'année précédente à 1462, mais le nombre des ouvriers impliqués descendit de 1,463,000 à 667,000; le nombre des journées perdues: de 41 millions à 11½ millions. Selon les rapports officiels, le nombre des grèves qui se terminèrent à l'avantage complet des ouvriers fut plus grand que pendant chacune des cinq dernières années; dans la plupart des cas, ce sont les revendications de salaire qui furent cause des conflits. Le nombre des suspensions de travail et des ouvriers impliqués se répartit comme suit par groupe d'industrie: bâtiment 192, 39,693; mines de charbon: 159, 200,736; mines diverses: 29, 10,626; construction des machines: 170, 56,286; construction des navires 119, 25,577; diverses industries du métal: 91, 68,863; industrie textile: 224, 93,019; industrie de l'habillement: 73, 14,970; transport: 119, 83,429; autres métiers et ouvriers des travaux publics: 265, 63,055; plus une grève à laquelle participèrent plusieurs métiers impliquant 21,000 personnes.



L'Émigration en France.

(IS) Plusieurs articles du « bulletin » ont été consacrés à la question de l'émigration qui, par suite des manœuvres patronales, prend une importance croissante dans les pays les plus avancés.

La C. G. T. française nous envoie l'article suivant, sur lequel nous attirons spécialement l'attention, et qui mérite d'être largement reproduit dans tous les journaux ouvriers. Cette reproduction

permettrait de faire connaître la question à toutes les organisations et d'aider, par là, aux camarades français dans cette besogne particulièrement ingrate. Le problème de l'émigration est d'une importance telle qu'il doit être placé au premier plan de nos préoccupations, si nous ne voulons voir se greffer des antagonismes de nationalités:

« A la Conférence internationale de Zurich, la C. G. T. française, prenant texte de la proposition belge, tendant à instituer dans chaque pays, des bureaux centraux de statistique, demandait que ces dits bureaux soient chargés du travail de renseignements se référant à l'émigration.

La conférence ne crut pas devoir — sans étude préalable — accepter la proposition française. Cependant il fut décidé que chaque centre national devrait fournir, dans la mesure de ses possibilités, les renseignements estimés nécessaires par les pays de migration, pour accomplir leur besogne d'organisation syndicale.

Depuis la Conférence internationale, le nombre des ouvriers étrangers venant travailler en France, n'a fait qu'augmenter. Dans toutes les régions nouvellement ouvertes à l'industrie, dans les pays miniers, arrivent sans cesse: Polonais, Russes, Italiens, Autrichiens, Allemands, Roumains, etc. Déjà les éléments chinois font leur apparition.

Ces arrivées incessantes rendent notre situation syndicale délicate. Les contrats signés dans les pays d'origine de ces travailleurs ne présentent aucune garantie et sont constamment violés par les patrons. Dans les cas d'accidents de travail, leur recours aux tribunaux est illusoire. Nous pourrions citer des cas de travailleurs ayant été expulsés pour avoir réclamé leurs droits stricts.

Emue de cette situation, la C. G. T. s'est depuis longtemps préoccupée d'empêcher de tels abus d'autorité.

Pour atteindre ce résultat, un seul moyen peut être employé: l'organisation des ouvriers étrangers, dans les syndicats locaux ou régionaux.

Des tournées de conférences furent organisées, mais elles n'apportent pas les résultats espérés.

Tenus en véritable esclavage par leurs exploiters, mouchardés par les agents patronaux, les ouvriers étrangers restèrent sourds à nos appels. D'aucuns, afin de ne pas se créer d'ennuis, déclarèrent qu'organisés dans leur pays, ils ne voyaient nulle utilité d'adhérer aux organisations françaises. Que d'ailleurs ils perdraient le bénéfice des avantages acquis en arrêtant les versements à leur syndicat d'origine.

Nous référant aux engagements pris et déclarations faites aux différentes conférences syndicales internationales: « Les travailleurs doivent adhérer aux syndicats des régions dans lesquelles

ils travaillent », nous nous efforçons de les faire rallier nos groupements.

Nous estimons qu'ils doivent donner l'exemple à leurs camarades inorganisés.

Pour avoir pleinement satisfaction sur ce point, il suffit que les organisations des autres pays renouvellent à leurs adhérents allant en France, qu'obligation leur est faite d'adhérer aux syndicats de ce pays.

Mais reste le point le plus important, la besogne la plus ardue à accomplir: le recrutement des éléments hétérogènes travaillant dans nos centres.

La Fédération des métaux, celle du bâtiment, ont examiné les moyens à mettre en application pour y parvenir.

Le Comité confédéral a décidé de demander à tous les pays ayant des régions d'émigration, de bien vouloir, par des placards que nous leur enverrions et qu'ils feraient traduire, prévenir leurs nationaux des dangers qu'ils courent en venant ici, sans garantie préalable et sans accord avec le mouvement ouvrier.

Nous n'entendons pas empêcher les travailleurs des autres pays de venir besogner en France, nous considérons que les prolétaires ont droit au travail; mais nous déclarons qu'ayant les mêmes droits, ils ont les mêmes devoirs. Qu'en aucun cas, ils ne doivent constituer des éléments « briseurs de grèves », être des causes de diminution des salaires et d'augmentation du temps de travail.

Nous avons lutté pour empêcher l'application d'une loi — la loi Ceccaldi — qui frappait d'un impôt la main-d'œuvre étrangère, nous nous refusons à réclamer le concours de l'Etat bourgeois pour régler cette question importante, estimant que les solutions que nous trouverions de ce côté ne seraient que des solutions bâtarde, mesures prohibitives ou taxations arbitraires.

Logiques avec nous-mêmes, nous déclarons que c'est au syndicalisme international qu'il appartient de la solutionner dans le sens des principes internationalistes.

Pour ce faire, nous sommes décidés à ne négliger ni notre temps, ni notre argent, mais nous voudrions pouvoir compter sur l'aide des organisations sœurs.

Dans quel sens peuvent-elles nous aider? 1° En nous indiquant les régions desquelles partent les émigrants, la nature de leurs mœurs et leur état d'esprit général. 2° Le nombre approximatif des départs. 3° Les noms des officines de recrutement. 4° Les lieux où les racoleurs dirigent les émigrants.

Enfin, nous leur demandons de mêler leurs protestations aux nôtres pour obtenir le respect de la liberté individuelle des émigrants et faire supprimer les expulsions arbitraires. Dans ce plan, il

s'agit d'obtenir de l'Etat français la suppression des prérogatives administratives, qui font que préfets et sous-préfets peuvent, sur simple demande des patrons, prononcer l'expulsion.

Il est de toute évidence que dans cette action le concours des centrales syndicales des autres pays, plus particulièrement de ceux d'où partent les émigrants, nous est indispensable. En exigeant des diplomates de leur gouvernement, des interventions dans le sens de la protestation confédérale, peut-être arriverions-nous à obtenir satisfaction.

Ce point atteint, nous pourrions plus facilement compléter notre tâche, surtout si nous avons en mains les renseignements dont il est parlé plus haut.

Nous osons espérer que notre appel sera entendu de tous et que nos questionnaires, dont nous parlerons dans un prochain numéro, nous reviendront remplis des indications qui nous sont indispensables pour déjouer les plans conçus par les capitalistes.

Pour la C. G. T.,
Le secrétaire (signé): *L. Jouhaux.*



Mouvement syndical international.

Le congrès de l'American Federation of Labor contre les armements.

Extrait du procès-verbal du congrès de l'A. F. of L. à Seattle.
(Novembre 1913).

Résolution 136. Présentée par le délégué A.-H. Kempton de la « Federation of Labor » de l'Etat d'Utah.

Considérant que W. Sp. Churchill du cabinet anglais, recommande dans l'intérêt de l'humanité que les trois Etats les plus puissants du monde: l'Angleterre, l'Allemagne et les Etats-Unis, cessent de fabriquer des armes durant une année, et considérant que cela montre clairement les véritables sentiments des citoyens de ces grandes nations, et a encouragé sans aucun doute, les précurseurs de la paix mondiale, et que cela montre encore plus que le peuple est contre les massacres qui ne se font que pour le bonheur de quelques-uns,

les délégués assemblés au 33^{me} congrès annuel de l'« American Federation of Labor » décident de demander au président des Etats-Unis, et aux membres de son cabinet, qu'ils donnent l'autorisation immédiate, de pouvoir donner leur approbation sur cette question aux autorités respectives de la Grande Bretagne et de l'Allemagne.

Résolution 163: Présentée par le délégué Samuel Gompers de la Fédération internationale des cigariers.